

**Lettre ouverte aux ministres et au personnel FPT responsable du
développement des jeunes enfants, des services éducatifs et de garde
à l'enfance (DJE-SÈGE)**

Je vous écris pour vous tenir au courant du projet *Politique en matière de services de garde : Établir des liens* de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Bien que nous ayons eu le plaisir de partager les travaux du projet et d'en discuter avec bon nombre d'entre vous et des membres de vos communautés au cours des deux dernières années, nous savons aussi que les gouvernements, les ministères et le personnel ont changé au cours de cette période. Étant donné que la fin du projet approche, le temps est venu :

1. de vous rappeler les outils et les ressources du projet que nous avons élaborés pour vous soutenir dans vos travaux au sein des communautés et auprès d'elles en vue d'améliorer l'accès à des services éducatifs et de garde à l'enfance (SÈGE) qui soient de qualité, abordables et inclusifs;
2. de partager notre approche du rapport du projet, qui sera publié avant la date d'achèvement du projet fixée au 31 octobre 2007;
3. de confirmer les rapports publics mis à la disposition des communautés dans votre province ou territoire, en particulier en ce qui concerne les ententes fédérales-provinciales-territoriales (FPT) en matière de DJE-SÈGE.

En mars 2005, nous vous avons écrit pour la première fois au sujet d'*Établir des liens*, projet.¹ Nous avons noté qu'un des objectifs du projet est de fournir des outils et des ressources pour soutenir le renforcement des capacités et la planification des services de garde à l'enfance au sein des gouvernements et dans toutes les communautés. En misant sur le partage d'information, sur l'expérience, sur la recherche, sur les données probantes et sur les engagements du gouvernement en matière de services de garde à l'enfance tels qu'ils sont énoncés dans les ententes FPT, nous avons mis les ressources suivantes à la disposition des intervenants : <http://www.childcareadvocacy.ca/mtc/index.html>):

1. Liste de vérification de la planification des services de garde à l'enfance – Elle met en évidence les éléments clés d'un plan visant à améliorer l'accès à des services de garde à l'enfance abordables, inclusifs et de qualité dans les provinces et les territoires.
2. Modèle d'implantation d'un système de services de garde à l'enfance – Il décrit la manière dont une stratégie ciblée d'investissement public peut veiller à ce que les investissements publics supplémentaires fassent évoluer dans une certaine mesure les principaux indicateurs de système pour la qualité, l'abordabilité et l'accessibilité (par l'expansion et l'inclusion dans le dernier cas).

Nous reconnaissons que le projet a été mis en œuvre au moment où régnait un climat d'augmentation des transferts fédéraux destinés aux services réglementés de garde à l'enfance, et nous avons essayé de nous montrer sensibles aux répercussions de la réduction ultérieure des transferts fédéraux sur les régimes provinciaux et territoriaux.

Néanmoins, les transferts fédéraux consacrés à l'amélioration de l'accès à des services réglementés de garde à l'enfance abordables et de qualité tels qu'ils sont résumés dans le Cadre multilatéral de 2003 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et les engagements provinciaux et territoriaux à cet égard restent en place, comme d'ailleurs les engagements élargis tels qu'ils sont résumés dans l'Accord de 2000 sur le développement de la petite enfance. Étant donné l'engagement fédéral permanent à l'égard des transferts fédéraux pour la garde d'enfants (détails présentés à <http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/fscf.html>), et les besoins en services déterminés par les communautés partout dans le pays, nous espérons que les outils du projet vous aideront à élaborer et à mettre en œuvre vos plans relatifs à la garde d'enfants.

Le produit livrable final de notre projet se rapporte précisément à l'établissement de rapports annuels en vertu des ententes FPT. Nous nous sommes efforcés d'améliorer la compréhension des conséquences des politiques et des investissements en matière de garde d'enfants ainsi que le dialogue collectivités-gouvernements à cet égard. À cette fin, nous avons contribué à la communication d'information aux collectivités au sujet des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires en DJE-SÈGE. Nous avons aussi conçu le tableau suivant pour aider les collectivités et les gouvernements à suivre dans le temps les investissements dans le développement des jeunes enfants en général, et, en particulier, dans l'amélioration de l'accès à des programmes et à des services éducatifs et de garde à l'enfance abordables et de qualité.

Sommaire du rapport annuel sur les activités de développement des jeunes enfants, éducatives et de garde à l'enfance (DJE-SÈGE)

	Départ An 0 00/01	←Augmentation de l'investissement annuel (Déc.) →					Total An 5 Financement 05/06	Chang. p / r au départ
		An 1 01/02	An 2 02/03	An3 03/04	An 4 04/05	An 5 05/06		
DJE- services éducatifs et de garde à l'enfance								
DJE - soutien du revenu des familles								
DJE - tous autres programmes et services								
Investissement total pour tous les programmes DJE-SÈGE								
Moins : Transferts fédéraux totaux								
Contribution provinciale aux programmes DAGPE (transferts fédéraux non encore investis dans les programmes DJE-SÈGE)*								

* L'accroissement des investissements dans les programmes DJE-SÈGE puise d'abord dans les transferts fédéraux, suivis par l'augmentation des investissements provinciaux. Là où les transferts fédéraux sont supérieurs aux investissements accrus dans les programmes de DJE-SÈGE, il faut présumer que les transferts non dépensés seront investis dans les années ultérieures (à moins d'indication contraire dans les rapports publics).

Ce tableau sommaire correspond aux objectifs et aux principes liés à l'établissement de rapports décrits dans les ententes FPT et dans le cadre d'établissement de rapports conjoints en même temps, étant donné :

1. qu'il facilite une compréhension commune du suivi des investissements;
2. qu'il mise sur les éléments communs à plusieurs rapports FPT existants;
3. qu'il permet aux rédacteurs de chaque rapport public FPT de décrire plus en détail qu'auparavant les programmes, les services et les indicateurs de disponibilité, d'abordabilité et de qualité qui témoignent des domaines prioritaires d'investissement.

Le rapport sur notre projet comprendra :

1. un tableau rempli pour chaque administration et utilisant dans la mesure du possible les renseignements à la disposition du public contenus dans les rapports effectués jusqu'à maintenant en vertu des ententes FPT. (Les administrateurs FPT responsables des services de garde à l'enfance sont invités à consulter la liste ci-jointe et à communiquer avec la soussignée d'ici au 24 août 2007 s'ils veulent une mise à jour ou une réponse à leurs questions);
2. des observations sur l'établissement de rapports destinés au public de même que des recommandations visant à améliorer ces rapports à l'avenir – reconnaissant que « les gouvernements s'efforceront d'améliorer la qualité des rapports avec le temps » (Cadre multilatéral de 2003 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants).

Il est important de noter que nous attachons une importance particulière dans le présent projet aux services éducatifs et de garde réglementés, plutôt qu'à la large gamme des autres programmes et services de développement des jeunes enfants des provinces et des territoires. Toutefois, étant donné l'intégration des transferts fédéraux et des investissements provinciaux et territoriaux dans les services de développement, d'apprentissage et de garde à la petite enfance, nous devons inclure tous les investissements liés au développement des jeunes enfants dans notre analyse sommaire.

L'Association canadienne de promotion des services de garde à l'enfance compte plus de quatre millions de membres canadiens dont des parents, des intervenantes en service de garde, des chercheurs, des étudiants, des syndicats, des groupes de femmes, des organismes de lutte contre la pauvreté et de justice sociale, des associations de personnes ayant des limitations fonctionnelles et des groupes représentant les communautés rurales. Depuis vingt-cinq ans, nous travaillons avec les membres des communautés des provinces et des territoires de tout le Canada pour améliorer l'accès à des services de garde à l'enfance abordables et de qualité, soit les objectifs que se sont engagés à réaliser les gouvernements FPT dans le Cadre multilatéral de 2003 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Cette entente FPT indique que : « Les gouvernements mettront en place des mécanismes efficaces pour permettre aux Canadiens de participer à l'élaboration des priorités et à l'examen des résultats obtenus en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants », et nous espérons que les outils, les ressources, les observations et les recommandations figurant dans les rapports publics et fournis dans le cadre du présent projet seront utiles à cet égard. Nous enverrons bien entendu une ébauche du rapport du projet aux gouvernements FPT avant sa publication et nous vous invitons à communiquer avec la soussignée pour toutes questions par courriel (info@ccaac.ca) ou par téléphone (613.594.3196 poste 233). Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lynell Anderson, B. Comm, CGA
Directrice du projet

ⁱ L'Établir des liens, projet est financé par le Programme des partenariats pour le développement social du gouvernement fédéral.